



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ZEP

Question écrite n° 99451

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la mise en oeuvre du plan de relance de l'éducation prioritaire. Annoncé depuis décembre 2005, ce plan, qui affiche pour principal objectif de permettre un suivi personnalisé des élèves en difficultés, peine à se mettre en place tant il suscite des interrogations quant au choix des établissements inscrits dans le dispositif « ambition réussite » et aux moyens alloués, qui ne sont pas à la hauteur des espérances suscitées par cette relance. En effet, il apparaît que ces moyens, notamment en termes de personnels, ne font l'objet que d'un simple redéploiement des établissements situés en zone d'éducation prioritaire vers ceux entrant dans le nouveau dispositif et qu'aucun allègement des effectifs dans les classes ne soit envisagé. Même si, lors de sa présentation, il a été précisé qu'aucun budget supplémentaire ne serait attribué à ce plan, la plus vive inquiétude demeure aujourd'hui sur la volonté du Gouvernement de le mettre en oeuvre, au moment même où le Premier ministre annonce la suppression de 8 500 emplois dans l'éducation nationale et où le financement des associations complémentaires de l'éducation nationale est fortement remis en question. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement entend poursuivre la réforme des zones d'éducation prioritaire qui devait constituer un élément de réponse à la crise des banlieues de l'automne 2005.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99451

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7198